CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79456** **VALABLE JUSQU'AU** **06/03/2027**

ÉDITÉ LE 26/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1991

Raison sociale : JPC CARPENTIER

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/01/2022

Capital : 100 000

RUE DU PRE AUX VACHES
ZONE ARTISANALE DE TORQUEVILLE
76630 ENVERMEU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 76200 DIEPPE 91 B 91

Siret : 383 305 901 00035

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 125733 OS

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3963364904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3963364904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 02 35 04 27 19 **Fax :**

Portable : 06 02 48 41 77

Responsabilité légale :
CARPENTIER (503 583 148) / CARPENTIER JEAN PHILIPPE PRÉSIDENT

Site Internet : jpc-carpentier.fr/

E-mail : jean-philippecarpentier@orange.fr

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 957 688 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132 PROB	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	21	03/03/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/03/2026 08:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.